Association Mille Vents Debout

Lettre d'information et d'opposition au projet éolien industriel sur les communes de Bonnefond, Bugeat, Gourdon-Murat et Pérols-sur-Vézère

Vous trouverez dans ce bulletin l'état d'avancement du projet et la synthèse des principaux impacts pour notre territoire, et nos habitations.. N'hésitez pas à nous contacter pour échanger sur ce sujet ou pour rejoindre l'association.

Juillet 2021

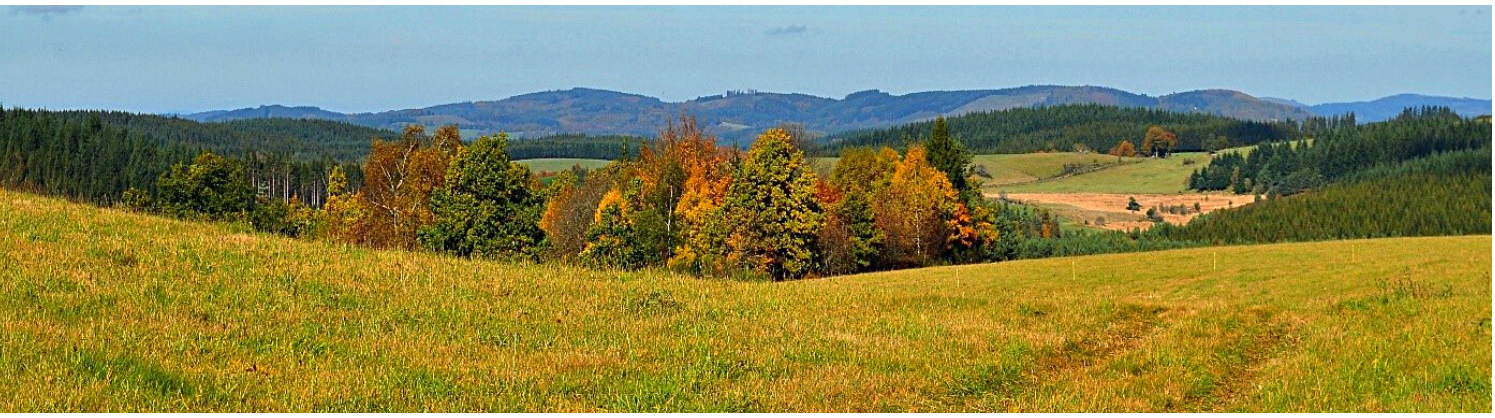

Qui sommes-nous ?

L'association Mille Vents Debout Pour la protection du Plateau des Millevaches est une association de type loi de 1901 créée en 2020 pour défendre l'environnement, protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages, les sites et le patrimoine.

- **Les membres** sont: des citoyens du territoires, des anciens conseillers municipaux des communes concernées, des acteurs associatifs, des retraités ou jeunes actifs ;
- Nous voulons **privilégier l'intérêt général** avant des revenus hypothétiques pour les communes ou les intérêts particuliers ;
- Notre association est **apolitique**, elle défend notre territoire de vie, accepte le progrès maitrisé et est attaché au facteur humain ;Son rôle : **Informer les citoyens** au sujet des projets industriels non pertinents et générateurs de nuisance aux riverains et à l'environnement.;
- Son objectif : **obtenir une véritable concertation publique organisée par les mairies** pour débattre de la place de l'éolien industriel sur le plateau de Millevaches.

Les réunions d'information n'auront servi qu'à aménager à la marge le projet, **Aucune remarque citoyenne n'aura été prise en compte.** Le respect des zones de biodiversité les plus sensibles inventoriées par l'étude d'impact et la promesse de s'éloigner au maximum des habitations auront été balayés par la volonté d'implanter des éoliennes sur les quatre communes.

RWE a annoncé il y a quelques semaines un report de la date de dépôt du dossier, et de l'enquête publique en 2022, vraisemblablement en espérant une conjoncture locale et nationale plus favorable dans les mois à venir.

Nous ne nous laisserons pas endormir et organisons une réunion publique d'information et d'opposition contre ce projet au foyer rural de Bugeat le 16 août 2021 à 18h30

François VAN BESIEN
Président

06 08 61 81 51 | contact@milleventsdebout.fr | Orluc, Pérols-sur-Vézère

Avancement du projet : des choix peu scientifiques

La zone d'implantation : les éoliennes seront dressées sur les points hauts d'un couloir étroit de 4km allant de la Cheype à Mont Bourzoux au nord-est, du Puy du Bec à Gourdon-Murat au sud–ouest. Le projet prévoit 5 éoliennes d'une hauteur de de 180m.

Ce qui pose particulièrement problème chez nous :

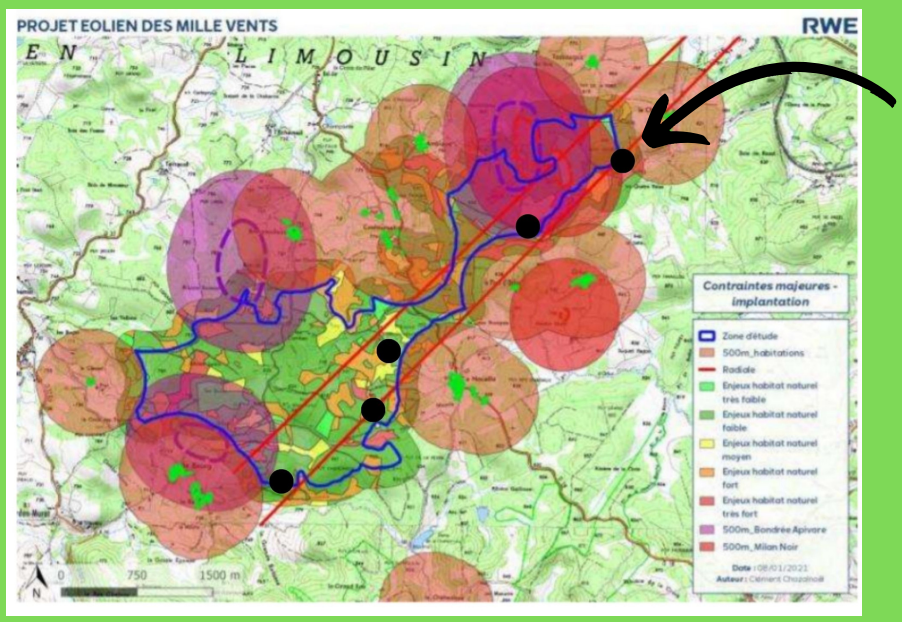

1. L**es éoliennes seront implantées dans dans des zones à enjeux d'habitat naturel très fort,** en zone tampon ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) à quelques dizaines de mètres de la zone Natura 2000 pour permettre aux 4 communes concernées d'avoir au moins une éolienne !
2. **Très étrangement aucune espèce sensible n'est répertoriée par les études commandées par RWE dans les alentours de la Nouaille** qui sont pourtant également classés dans la zone tampon ZNIEFF,
3. **Les études n'auront été que de la poudre aux yeux :** Le promoteur affirmera avoir réduit le nombre d'éoliennes, mais cette diminution est due aux contraintes imposées par l'Armée et permettra également à RWE de bénéficier du dernier dispositif de soutien de l'état à savoir un complément de rémunération pour les parcs de moins de 6 éoliennes. **En aucun cas ce changement ne résulte de la prise en compte de remarques citoyennes**.
4. **RWE à placé ses éoliennes au plus prés de la limite imposée de 500m de distance des maisons.** Le facteur humain aura été complétement ignoré lors de l'étude d'impact.

Des décisions opaques

- **Un montage industriel et financier opaque** : le promoteur initial NORDEX a déjà cédé son activité d'implantation à RWE lui-même représenté par une filiale Parc Eolien 104 au capital social de 37 000 euros ! En cas de liquidation, il ne pourra pas honorer ses obligations de démantèlement dans les décennies à venir. Les propriétaires ou les communes auront à leur charges ces obligations ;
- **Des promesses de bail déjà signées :** Alors que l'on nous parle d'études, le promoteur a déjà fait signer des promesses de bail aux propriétaires (privés) potentiellement concernés par l'implantation d'éoliennes que **seul RWE peut remettre en question**.
- **Des conventions d'utilisation des chemins communaux en cours de signature** par certaines municipalités : elles engageront nos communes pour des décennies si le projet voit le jour ;

Se mobiliser sur l'enquête publique

- **Quelle date ?** Le promoteur a repoussé à décembre 2021 le dépôt du dossier a la préfecture et **l'enquête publique à décembre 2022** espérant un soutien encore plus favorable de l'état car le contexte actuel préélectoral qui dénonce la tromperie écologique de l'éolien et informe de ses méfaits commence à inquiéter les promoteurs.
- **Comment participer ?** Ce sera l'occasion unique pour tous les citoyens dont les habitants des communes concernées et avoisinantes de s'exprimer en formulant leurs observations dans le registre d'enquête en mairie ou sur internet.
- **Quelles suites ?** Le commissaire enquêteur rédigera ensuite un rapport d'enquête et formulera un avis. Chacune de vos remarques sera prise en compte.
- C'est à l'issue de l'enquête publique que le préfet prendra sa décision.

Il faudra tout au long de ce processus une opposition quantitative et qualitative pour contrer la pression des hautes autorités de la République qui veulent imposer de Paris des mesures improductives contre le réchauffement climatique qui altéreront définitivement nos territoires.

Le 16 aout 2021 à 18h30 au Foyer rural de Bugeat,

nous organiserons une nouvelle réunion publique d'information et d'opposition à ce projet. Tous les citoyens dont les élus sont invités à participer.

Vous êtes tous concernés !

Pour comprendre les problématiques liées à l'implantation du parc éolien sur nos communes

LA DESTRUCTION DE L'HARMONIE PAYSAGERE

- Nos enfants risquent de ne pas connaître une Corrèze sans éoliennes.
- Ne nous laissons pas abuser par les photomontages de RWE qui a minimisé de manière caricaturale l'impact de ces monstres implantés en altitude dont la hauteur approche celle de la tour Montparnasse.

UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL CATASTROPHIQUE

- Les parcs éoliens industriels détruisent la biodiversité et polluent les sols.
- Le projet d'implantation se situe en bordure de la zone Natura 2000, réseau Européen des sites naturels pour la rareté ou la fragilité de leurs habitats animal et végétal
- La zone concernée est située au cœur du Parc Naturel de Millevaches dans des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristiques (ZNIEFF).
- Des zones rares et fragiles reconnues pourtant à très haut risques ont cependant été retenues par RWE comme lieux d'implantation d'éoliennes alors qu'il avait pourtant annoncé faire de son mieux pour s'en éloigner au maximum.
- Pour RWE, ces zones sont à inventorier, mais pas à protéger. Comme si les mots suffisaient à préserver la biodiversité. Seul compte les bénéfices des multinationales qui viennent chercher en France les profits que l'Allemagne notamment a cessé de subventionner.

  Le Parc Naturel Régional dont c'est la protection est une des missions a d'ailleurs voté une motion s'opposant à l'implantation d'éoliennes dans ces zones particulièrement sensibles ZPS ainsi que dans une zone tampon de 3km, mais son rôle n'est que consultatif.

- Des projets situés sur des communes voisines sont été refusés notamment en raison de la valeur paysagère, de la protection de la biodiversité ou de l'héritage historique de ce territoire. nous avons la chance d'avoir encore ces atouts , protégeons les !

DES NUISANCES POUR LA SANTE

- Certaines personnes vivant à proximité d'éoliennes souffrent de différents troubles : bruit entêtant, insomnies, maux de tête, acouphènes ;
- Des études récentes prouvent que les infrasons émis par les éoliennes sont responsables de ces symptômes et ce d'autant plus que les éoliennes grandissent et que la distance minimale vis-à-vis des habitations reste à 500 mètres, la plus faible d'Europe !
- L'Académie Nationale de Médecine a reconnu ce syndrome éolien lié aux nuisances ;
- L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a refusé le principe de précaution mais demande des études complémentaires (elle avait procédé de la même manière sur le sujet du glyphosate).

LA DEPRECIATION IMMOBILIERE

- L'état vient de reconnaître début 2021 la dépréciation immobilière liée à la présence d'éoliennes en actant une diminution de la taxe foncière pour les riverains d'un parc éolien du Maine et Loire ;
- Cette dépréciation est validée depuis longtemps par les notaires et la Fédération Nationale des Agents Immobiliers.

UN RECUL PREVISIBLE DU TOURISME VERT

- Dans de plus en plus nombreux départements, l'agrément "Gîte de France" est refusé aux riverains des champs éoliens
- Les touristes qui viennent chez nous, et qui devraient venir de plus en plus nombreux, sont à la recherche d'une nature préservée et non d'un territoire envahi par ces monstres d'acier.
- Ne laissons pas non plus anéantir les efforts pour développer notre patrimoine naturel, culturel et archéologique par des machines visibles à des kilomètres que ce soit par exemple des sites gallo-romains des Cars ou des Mazières ou des tourbières du Longéroux ou de la Longerade.

LE MIRAGE DES RETOMBEES ECONOMIQUES

- Les budgets prévisionnels présentés aux équipes municipales ont été énormément surestimés puisque les implantations se feront presque uniquement sur des terrains privés et que les mesures d'ERC présentées comme une manne pour les communes ne sont que des financements obligatoires pour limiter l'impact du projet et de compenser une partie des effets néfastes.
- Il a été démontré que hormis la restauration et l'hôtellerie durant la phase de construction, il n'existait aucune retombée économique pour la zone d'implantation concernée ni même pour la région ; Les seuls bénéficiaires seront le promoteur et les propriétaires fonciers
- Le cout du démantèlement est estimé à environ 500 000 euros. Il sera 8 à 10 fois supérieur à la provision demandée au promoteur en cas de défaillance de la filiale qui serait encore exploitante à la veille de l'opération.

LA CORREZE, UNE REGION PEU VENTEUSE

- La Corrèze fait partie de la zone 1, zone la moins ventée de France. La commission d'enquête pour le projet éolien de Veix avait jugé que le potentiel de vent de 6,2 m/s (bien que surévalué lors de l'étude) restait insuffisant .
- Assuré d'un tarif de rachat très avantageux, qui sera payé par les consommateurs au travers de la CSPE sur les factures d'électricité, RWE se félicite d'un vent suffisant annoncé à 5,9 m/s !

L'EFFET SUR LE RECHAUFFEMENT DE LA PLANETE, UNE TROMPERIE ECOLOGIQUE

- Contrairement aux affirmations de RWE, **Les énergies renouvelables sont intermittentes et ne permettent pas de diminuer les émissions de gaz à effet de serre**. Au contraire l'énergie produite non pilotable et non stockable nécessite au contraire le couplage à une énergie thermique émettrice de carbone (gaz, charbon ou pétrole).
- Il est faux de prétendre que d'autres sources telles que le nucléaire pourront contrebalancer les périodes sans vent, l'inertie de l'énergie nucléaire ne permet pas une adaptation suffisamment rapide et flexible pour pallier les problèmes de l'intermittence de l'énergie éolienne ou du photovoltaïque.
- Il serait mensonger d'affirmer que les énergies renouvelables pourront remplacer une partie significative du parc nucléaire français

LES ENERGIES RENOUVELABLES PERENNISENT L'ENERGIE FOSSILE ET AGGRAVENT LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

- La France, dont le bilan carbone est 8 à 10 fois meilleur que celui de l'Allemagne, n'a pas besoin d'électricité supplémentaire pour ses besoins propres. Elle produit plus qu'elle ne consomme une électricité déjà décarbonée à 90% ;
- La CORREZE, qui grâce à ses barrages est plus qu'autosuffisante, remplit déjà ses obligations vis-à-vis de la loi de transition énergétique. Elle n'a pas besoin des dizaines de projets éoliens industriels actuellement en attente qui viendraient la polluer.

ENSEMBLE, PROTEGEONS NOTRE CORREZE